



l'oxygène  
à la source

**N°264-22**

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY. (COMMUNE DELEGUEE DE CRAN-GEVRIER) – DEMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ 11-13 RUE DES TERRASSES – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 16 Représentés : 0 Quorum : 11
---

**Délibérations  
du Bureau Syndical  
Séance du 10 octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le dix octobre à neuf heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 30 septembre 2022, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Claire est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

**ETAIENT PRESENTS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY**

Mmes, MM. Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Gilles FRANCOIS, Anthony GRANGER, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIANTE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES**

M. Pierre BARRUCAND

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES**

M. Guy DEMOLIS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES**

Mme Séverine MUGNIER

**COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE**

M. Roland LOMBARD

**COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE**

MM. Jean-Yves MÂCHARD, Emmanuel GEORGES

**ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES**

Mme, MM. Michel BEAL, Fabienne GREBERT, Eric PEUGNIEZ, Philippe PRUD'HOMME,  
Yohann TRANCHANT

**PARTICIPAIENT EGALEMENT**

Mmes et MM. Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Justine BRAMM,  
Directeur Administration Générale, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et  
Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON,  
Directeur Etudes & Travaux, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE D'ANNECY (COMMUNE DELEGUEE DE CRAN-GEVRIER) – DEMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ 11-13 RUE DES TERRASSES – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION**

Exposé de Christian ROPHILLE,

En vue de l'extension de l'UDEP SILOE, il apparaît nécessaire de démolir le bâtiment situé 11-13 rue des Terrasses à Annecy (commune déléguée de Cran-Gevrier), acquis par acte notarié du 30 décembre 2020 auprès de la SCI des Iles.

Les caractéristiques principales des travaux sont le désamiantage et la démolition du bâtiment (hors sol).

Il est proposé en conséquence, de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'articles L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux, selon les modalités suivantes :

Désignation	Montant estimatif
Lot 1 Démolition	150 000 € HT
Lot 2 Désamiantage	100 000 € HT

Le montant estimatif total est de 250 000 € HT, correspondant aux crédits prévus au budget.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'(les) entreprise(s) retenue(s), sur avis de la Commission d'appel d'offres.

**- ADOPTÉ -  
à l'unanimité**

**Ne prennent part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Usse, CC Sources du lac d'Annecy).**

Acte reçu à la Préfecture

Le 14 OCT. 2022

Publié le 17 OCT. 2022

Voix POUR : 11  
Voix CONTRE : 0  
Abstentions : 0  
Non votants : 0

Par délégation,  
Pascale ABADIE,  
Directeur Général Adjoint des Services

Exécutoire le 17 OCT. 2022  
L: Président  
Mme CLAUDE BILLYERE,  
Secrétaire de séance



WOPAN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

